

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 13 mars 2013

**Date de convocation : mercredi 6 mars 2013**

**Séance du mercredi 13 mars 2013**

L'an deux mil treize, le mercredi treize mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etaient présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. BOUSSAGEON, M. RAFFINAT, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAILLIEN, MAINGAUD, HERAULT, PICAUD Ph, PICAUD L., Mmes GOUNEAU, LAURIEN, ROBISSON, YVERNAULT, PENIN, AULET, GIRAUDET, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s : M. SOHIER (excusé)

Pouvoirs : M. SOHIER donne pouvoir à M. MAILLIEN

Mme GOUNEAU est élue secrétaire de séance

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : Service de l'Eau**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du service de l'eau.

Le conseil municipal délibérant sous la présidence de Mme DARCHY, approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'Eau.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2012: EAU**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2012 approuvé ce même jour :

Déficit d'exploitation de clôture	5 884.49 €
Déficit d'investissement cumulé	14 150.20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité de reporter ces résultats en fonctionnement et en investissement.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur le Receveur, concernant le Service de l'Eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : Service de l'Assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du service de l'assainissement.

Le conseil municipal délibérant sous la présidence de Mme DARCHY, approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'Assainissement.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2012 : ASSAINISSEMENT**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2012 approuvé ce même jour :

Déficit d'exploitation cumulé	19 080.68 €
Excédent d'investissement cumulé	59 613.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reporter ces résultats en fonctionnement et en investissement.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur le Receveur, concernant le Service de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012: BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du budget principal.

Le conseil municipal délibérant sous la présidence de Mme DARCHY, approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget principal .

### **AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2012 approuvé ce même jour:

Excédent de fonctionnement cumulé	636 566.67 €
Déficit d'investissement cumulé	531 880.34 €

*VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant 463 193.27 € :*

Déficit d'investissement cumulé	531 880.34 €
+ Dépenses restant à réaliser	251 397.93 €
- Recettes restant à encaisser	<u>320 085.00 €</u>
	= 463 193.27 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

art. 1068 : couverture du besoin de financement	463 193.27 €
Report à nouveau en fonctionnement :	173 373.40 €

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION dressé par Madame le Receveur, concernant le Budget Principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### **SUBVENTION AU COLLEGE GEORGE SAND : Voyage en Angleterre**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer, pour un élève habitant Aigurande, à hauteur de 60 € aux frais du voyage en Angleterre organisé par le Collège George Sand.